

LÉGENDE

- **Zone d'eaux extérieures**
 - Plongée autonome
 - Pêche professionnelle à la traîne
 - Ancrage de deux filets maillants (« morunas ») gros
- **Zone d'eaux intérieures**
 - Plongée autonome avec autorisation du Département Régional
- **Pêche professionnelle d'hameçon** (à exception de la palangre)
Immersion 10 "morunas xirreteras" de Septembre à Novembre
- **Zones autorisées au mouillage**
- **Bouées** (Délimitation extérieure de la réserve marine)
- **Zone de protection maximale**

LEYENDA

- **Zonas de aguas exteriores**
 - Buceo autónomo
 - Pesca profesional al curricán
 - Calamento de dos morunas gruesas
- **Zona de aguas interiores**
 - Buceo autónomo con autorización de la Consellería
- **Pesca profesional de anzuelo** (salvo palangre y variantes)
Calamento 10 morunas xirreteras de septiembre a noviembre
- **Zonas autorizadas de fondeo**
- **Boyas** (Delimitación exterior de la reserva marina)
- **Área de Máxima Protección**



ADRESSES UTILES

Secretaría General del Mar

Velázquez, 144
28006 Madrid
Tel.: +34 913 476 000
Fax: +34 913 476 046

Dependencia del Área Funcional de Agricultura y Pesca.

Subdelegación del Gobierno en Alicante

Av. Federico Soto, 11
03003 Alicante
Tel.: +34 965 019 032
Fax: +34 965 201 689

Dirección Territorial de Agricultura, Pesca y Alimentación de la Generalitat Valenciana en Alicante

Profesor Manuel Sala, 2
03071 Alicante
Tel.: +34 965 934 000
Fax: +34 965 934 688

Servicios Territoriales de la Consellería de Medio Ambiente, agua, urbanismo y vivienda de la Generalitat Valenciana en Alicante

Churruca, 29
03003 Alicante
Tel.: +34 965 936 811
Fax: +34 965 934 496

Ayuntamiento de Alicante. Concejalía de Medio Ambiente

Plaza del Ayuntamiento, 1
03071 Alicante
Tel.: +34 965 230 287/ 965 230 288
Fax: +34 965 230 289
medioambiente@alicante-ayto.es

Museo Nueva Tabarca

Edificio de servicios
Isla de Tabarca
Tel.: +34 965 960 175

Reservas marinas sur Internet: www.reservasmarinas.net

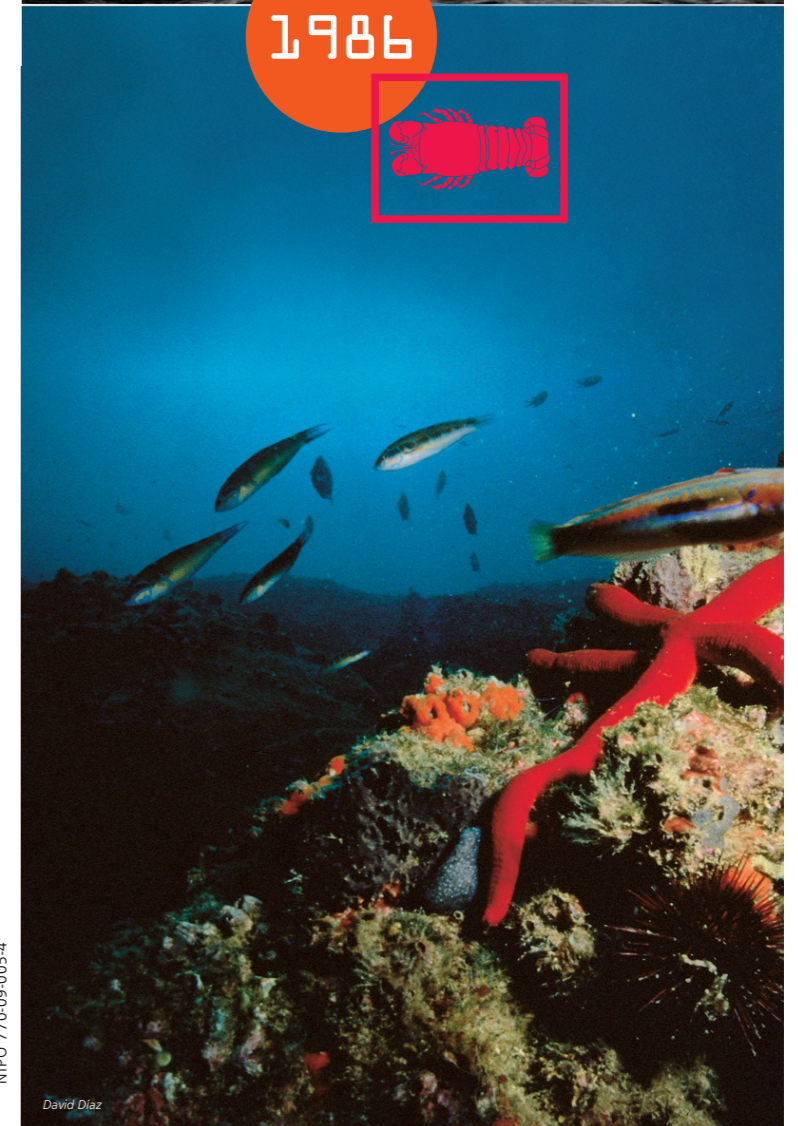
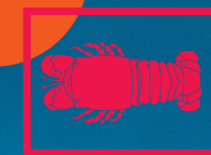
Contact: reservasmarinas@marm.es

ISLA DE TABARCA

r é s e r v e m a r i n e



1986



NIFO 770-09-005-4

David Diaz



Université de Alicante



J. A. Moya



Tragsatec

CRÉATION

La richesse et bonne conservation des eaux et des fonds marins qui entourent l'archipel de l'île Plana ou Nueva Tabarca ont poussé à la création de la première réserve marine espagnole.

En 1986, le Ministère d'Agriculture, Pêche et Alimentation (MAPA – Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación) et le Département Régional d'Agriculture, Pêche et Alimentation de la communauté Valencienne créent la réserve marine, par Mandat Ministériel le 4 avril 1986 (B.O.E. num.112 du 10 mai) et le mandat du 4 avril, du Département Régional d'Agriculture, Pêche et Alimentation (D.O.G.V. num.397 du 27 juin), à partir de l'étude chargé par la mairie d'Alicante à l'Université de cette ville.

Elle comprend les eaux intérieures, attribution de la Generalitat Valencienne, et les eaux extérieures, gérées par l'Administration Générale de l'État, qui possèdent dans son ensemble une surface de 1.754 ha.

La réserve marine de l'île Tabarca fait partie du Réseau Nature 2000 (réseau écologique européen de conservation de la biodiversité)

OBJECTIFS DE LA RÉSERVE MARINE: LES PÊCHES ARTISANALES

Les pêches artisanales

L'un des objectifs de la réserve marine est la protection, régénération et développement des ressources de la pêche pour le soutien des pêcheries durables qui permettent aux pêcheurs artisanaux de la zone de conserver son traditionnel mode de vie, objectifs qu'on atteint à travers la réduction de l'impact de la pêche dans la zone protégée.

Protection de la flore et la faune des eaux et des fonds

La faible population de l'île Nueva Tabarca au long de l'histoire a permit la bonne conservation des eaux et des fonds par rapport à la voisine côte péninsulaire. Dans l'actualité on a réussi à sauvegarder, perpétuer et enrichir ce merveilleux héritage naturel, comme le témoignent l'exceptionnelle flore et faune de ses eaux et ses fonds.

Recherche marine et observation de la nature

Les fonds bien conservés de Tabarca invitent à des activités de bas impact et régulées, comme la plongée autonome, qui permettent au public en général de profiter des valeurs naturelles, ainsi que la diffusion des mêmes. Bien sûr, ces valeurs ont un grand intérêt dans la communauté scientifique, qui trouve

une source inépuisable d'information et recherche dans la vie marine que renferment ses eaux.

DÉLIMITATION ET ZONES

La réserve marine

Comprise dans les sommets:
a: 38° 09' 38" N; 000° 25' 24" W
b: 38° 08' 31" N; 000° 25' 50" W
c: 38° 10' 44" N; 000° 29' 39" W
d: 38° 09' 38" N; 000° 30' 09" W

Les coordonnées font référence au Datum WGS-84

Zone de protection maximale

«Dans la zone du bas de la Llosa, dans les fonds inférieurs à 20 mètres, à l'Est de la ligne Nord-Sud qui traverse l'extrémité Est de la sonde de 10 mètres de l'îlot de la Nao».

LES ACTIVITÉS DANS LA RÉSERVE MARINE

Activités interdites

- Le mouillage dans la réserve marine sauf dans les zones habilitées (zone Sud en face de la plage de Tabarca, et la zone du Nord face au port); il est aussi interdit d'amarrer des navires avec l'ancre sur les écueils rocheux en surface
- La pêche sous-marine dans l'ensemble de la réserve
- Toute forme de pêche de loisir
- La pratique de la plongée en apnée dans les eaux extérieures
- Toute extraction de flore et faune qui ne soit pas comprise dans les pêches autorisées, des minéraux, des objets ou des restes animaux, sauf celles expressément autorisées

Activités qui nécessitent une autorisation

Dans les eaux extérieures

- La pêche professionnelle à la traîne de surface pour des pêcheurs professionnels avec des navires inscrits dans la 3^{ème} liste
- La pêche professionnelle de trémail dans la zone signalée de la Barra Norte, pour les pêcheurs professionnels avec des navires inscrits dans la 3^{ème} liste

- L'ancrage de deux gros filets maillants («morunas») à réaliser par l'association des pêcheurs de l'île de Tabarca, l'une au Nord-Est et l'autre au Sud-Est de l'îlot de la Nao, entre le premier avril et le 30 juin de chaque année
- La plongée autonome dans les zones autorisées, au sud de la Llosa et Nao, selon le numéro maximum d'immersions par jour (*), avec autorisation préalable de la Direction Territoriale du Ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin (MARM - Ministerio de Medio Ambiente, y Medio Rural y Marino) en Alicante
- La réalisation d'échantillonnages scientifiques devra être autorisée par le Secrétariat Général de la Mer (SGM – Secretaría General del Mar) appartenant au MARM

Dans les eaux intérieures

- La pêche professionnelle avec hameçon, à l'exception des palangres et ses dérivés, destinés aux pêcheurs professionnels avec des navires inscrits dans la 3^{ème} liste
- La pêche professionnelle au trémail dans la zone spécifique de la Barra Norte, destinée aux pêcheurs professionnels dont les navires sont inscrits dans la 3^{ème} liste (*)
- L'ancrage maximum de 10 filets maillants spécialisés (« morunas xirreteras ») à réaliser par l'Association des Pêcheurs de l'île de Tabarca d'octobre à décembre
- La plongée autonome dans les zones autorisées (Escull Roig, Récif artificiel de Tabarca, Escull Negre, l'îlot de la Galera et la zone libre d'eaux intérieures), selon le contingent maximum par jour d'immersions (*), avec une autorisation préalable des Services Territoriaux du Département Régional du Territoire et logement de la Generalitat Valencienne

* O.M. du 24 Juillet 2000 par laquelle se modifie le mandat du 4 Avril 1986, B.O.E num.184 du 2 Août ; Mandat du 19 Octobre 2000, D.O.G.V. num.3868 du 31 Octobre.

COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES

Face aux terres arides, les fonds marins de l'île sont couverts de prairies de *Posidonia oceanica*, une plante aquatique exclusive de la Méditerranée, qui constitue l'une des plus productives communautés de la biosphère. L'oxygène produit par cette plante épure et enrichit les eaux, alors que la couverture végétale de la prairie sert de refuge aux larves et petits poissons. Les racines de cette plante aident à la formation et conservation des plages, retiennent le sédiment fin et réduisent l'effet érosif des vagues, courants et les feuilles mortes qui forment des lits caractéristiques dans la côte et indiquent le bon état et conservation des fonds des environs.

Les fonds de la réserve sont aussi riches en espèces d'invertébrés, comme les éponges, les gorgones, les étoiles de mer, les oursins, les grandes nacres, les

céphalopodes et les crustacés entre autres. Grande variété d'espèces cherchent refuge dans les roches ou la végétation (*Muraena sp.*), des congres (*Conger conger*), des mérours (*Epinephelus sp.*), des serranidés (*Serranus sp.*) ou des rougets (*Mullus surmuletus*) ou voyagent dans les eaux (salpas, chirretes, dentones, pargos, dorades y seriolas entre autres).

Direct ou indirectement, le privilégié milieu marin de Tabarca permet le développement et la conservation des ressources vivantes côtières et en particulier, de celles d'intérêt pour les pêches artisanales.

LES MOYENS

La réserve marine de l'île de Tabarca compte avec un service de surveillance dont les fonctions sont la surveillance et protection, pourvu de quatre navires de soutien : «Posidonia II», «Llamia», «Lisa» y «Punta Falcon».

Le périmètre de la réserve marine est signalé aux quatre sommets et aux points moyens des cotés les plus longs par 6 bouées équipées de lumière qui marquent la limite. De même, on dispose de bouées d'amarrage destinées aux navires des zones autorisées au mouillage et à ceux qui transportent des plongeurs autorisés dans chacune des zones spécifiques de plongé des eaux intérieures et extérieures.

Afin de protéger les fonds de la réserve marine des récifs artificiels ont été installés, en ancrant des modules en béton et en coulant quelques coques de bateaux de pêche en bois bien nettoyés et préparés.

Ces barrières constituent un obstacle aux activités de pêche illégales, et protègent les fonds au même temps qu'elles fournissent refuge et zones de colonisation, d'alimentation et ponte aux différents organismes marins d'intérêt halieutique artisanal et au publique en général.

RÉSULTATS

Depuis sa création comme réserve marine, elle a connu un rétablissement des espèces d'intérêt halieutique. Les captures dans les environs et près de la réserve marine ont augmenté, ce qui démontre que l'effet de la réserve s'étend au-delà de ses frontières.

La protection de la zone facilite la jouissance des visiteurs tandis que le milieu marin, si inconnu, se rapproche des citoyens grâce aux programmes d'information et diffusion.

CONSEILS PRATIQUES

Une réserve marine est un espace protégé. Sa conservation dépend de nous tous.

- Informez-vous sur les limites d'utilisation
- Collaborez à sa protection et entretien et souvenez-vous que sont **interdits**:
 - La pêche sous-marine
 - Toute sorte de pêche et extraction de la flore et la faune marines, avec l'exception des autorisations accordées par des intérêts sociaux aux pêcheurs de Tabarca
 - Tout instrument amené par les plongeurs tant à main comme sur le bateau qui puisse être utilisé pour la pêche ou extraction d'espèces marines
- Pour n'importe quelle consultation ou avis, vous pouvez contacter le service de maintien et protection de l'île de Tabarca par le téléphone de collaboration citoyenne +34 600 912 749 ou +34 600 912 750
- Les autorisations pour la pratique de la plongée autonome seront traitées par la Direction Territoriale du MARM en Alicante ou les Services Territoriaux du Département Régional du Territoire et Logement de la Generalitat Valencienne

Les plongeurs devront porter la documentation (autorisation et documentation) et la montrer au personnel du service de maintien et protection de la réserve marine, avec qui devra prendre contact le patron du bateau de plongée, par radio ou téléphone, dès que possible le jour de l'immersion.